



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, mercredi 29 novembre le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier CROISSANT, maire

Etaient présents : Mesdames Claudie LABAUME 1^{er} adjoint, Marie-Christine BOURY 2^{ème} adjoint, Valérie JOLY 3^{ème} adjoint, messieurs Guillaume BONATRE, Bertrand CONFAIS, Dimitri CHARBUY, Denis MORBELLO, madame Corinne FOREST, monsieur Michel BOURGEOIS.

Etaient absents excusés : Madame Aurélie DÉTRÉE qui a donné pouvoir à madame Corinne FOREST, monsieur Thomas LEPINAY qui a donné pouvoir à monsieur Denis MORBELLO.

Secrétaire de séance : Madame Valérie JOLY

04-AVIS CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE AGRISOLAIRE D'UNE PUISSANCE DE 31,3MWc ET 6 POSTES DE TRANSFORMATION ET CLÔTURES LIEU-DIT LES GÂTINES A DAMMARIE-EN-PUISAYE :

Vu l'article L122-1 V du code de l'environnement et de l'article R423-9 du code de l'urbanisme relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales au regard des incidences environnementales. Considérant qu'une demande de permis de construire n° PC 045 120 23 B0001 en date du 3 Juillet 2023 a été déposée en vue de la construction d'une centrale agrisolaire d'une puissance de 31,3 MWc et 6 postes de transformation et clôtures lieu-dit les gâtines à Dammarie-en-Puisaye.

Considérant que la commune ne voit pas d'incompatibilité entre ce projet et la préservation de l'environnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 voix contre (madame Valérie JOLY) émet un avis favorable à ce projet.

*Arrivé au SVAOT
le 18 DEC. 2023*

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,

REÇU LE :
12 DEC 2023
OUSSON